

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 16 septembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **674/2025/FVE**

Conseil d'Administration du 26 septembre 2025

Sujet : Tarifs d'inscription aux sessions TOEIC du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Les tarifs d'inscription aux sessions TOEIC « Listening and Reading » en présentiel ou Online, organisée par la Maison des Langues pour les étudiants et les personnels de l'Université de Limoges, du 01/09/2025 au 31/08/2026, sont les suivants :

Tarif étudiants Unilim boursiers	Tarif étudiants Unilim non boursiers	Tarif personnels Unilim
65 €	70 €	80 €

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 9

Fait à Limoges, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 septembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges